

## Relance économique et solidaire suite à la crise sanitaire

*Cette fiche programmatique est une ébauche élaborée à partir du travail des militant.es et d'expert.es d'usage. Elle sera amenée à être modifiée à la suite de propositions citoyennes.*

### SITUATION

#### Une économie bretonne fragilisée par la crise sanitaire

La crise sanitaire actuelle a généré une **crise socio-économique larvée**, dont la gestion sera l'un des premiers défis du nouvel exécutif régional.

A première vue, l'économie bretonne semble avoir été légèrement moins impactée que le reste des régions françaises sur le plan des indicateurs économiques. 23 % des salariés et 40 % des non salariés travaillent dans ces secteurs très fortement touchés, soit des proportions légèrement inférieures au niveau national. Les entreprises ont connu une baisse de chiffre d'affaires de 4,2 % en 2020, contre une baisse de PIB de 8,3 % au niveau national (enquête de la Banque de France).

Toutefois, les impacts sont conséquents, notamment sur l'emploi et la pauvreté. Des secteurs comme l'industrie (fabrication de matériel de transport, notamment), le commerce non alimentaire, le tourisme ou encore la culture sont fortement touchés. Les petites entreprises et leurs salariés sont plus durement impactés par la crise.

- **Emploi** : l'emploi reste inférieur à son niveau d'avant crise, à savoir **-0,5% par rapport à fin 2019** (même si c'est mieux qu'au niveau national qui connaît un recul de 1,2%). On observe également un phénomène accru de **précarisation de l'emploi** avec un **recours plus important au régime intérimaire** (croissance du recours à l'intérim dans les secteurs du bâtiment et de l'agro-alimentaire).
- **Pauvreté** : selon le Secours Catholique, **10 millions de personnes vivraient désormais sous le seuil de pauvreté en France**, ce qui représente une augmentation de 8%, phénomène qui touche également la Bretagne.
- **Industrie** : l'industrie agroalimentaire a été moins touchée que d'autres secteurs, comme l'industrie halieutique et portuaire (ex de Roscoff : le transport de passagers a diminué de 80%, le fret maritime de 60% ; la compagnie Brittany Ferries est fortement impactée par la baisse du trafic maritime transmanche)

- **Agriculture** : le secteur agricole est moins touché que d'autres par la crise sanitaire, mais il a connu une perte de débouchés (restaurants et restauration collective, par exemple), voire d'approvisionnement. Les agriculteurs ont également pu se sentir isolés. Les tendances de fond se sont maintenues voire renforcées : **augmentation de la part de marché du bio, attrait pour les circuits courts.**
- **Commerce non alimentaire** : Si les professionnels du commerce ont su s'adapter en misant sur la vente en ligne qui a explosé (+80 %), ce canal commercial ne peut être le seul élément salvateur pour la profession. Selon la fédération Procos, qui réunit 300 enseignes et 60.000 points de vente en France, le chiffre d'affaires de ses adhérents aurait baissé de 16 % en 2020.
- **Tourisme** : Le tourisme en Bretagne enregistre en 2020 **sa plus mauvaise année en vingt ans.** Les pertes pour la filière bretonne sont comprises entre 1,5 milliards et 1,8 milliards d'euros. L'emploi recule de 5% dans le secteur de l'hébergement et de la restauration. Les prévisions pour 2021 ne sont pas bonnes : un manque à gagner d'environ un milliard dans chacune des trois régions de l'Ouest.
- **Culture** :
  - ◆ Le secteur culturel est très durement frappé par la crise. Sur les 2000 associations culturelles employeuses que compte la Région Bretagne, plus de 6000 emplois permanents sont menacés.
  - ◆ La communauté éducative en langue bretonne, dont le réseau Diwan, est également très lourdement impactée par la crise sanitaire (pertes évaluées à plus de 520 000 €, notamment du fait d'annulations d'événements de levée de fonds)
- **Transport** : Les entreprises de transport ont ainsi enregistré un recul d'activité jamais enregistré depuis 10 ans au plan national, avec une forte baisse des recettes. Les constructeurs automobiles ont également été particulièrement touchés (cf. La Janais à Rennes, notamment, avec des conséquences qui se poursuivent en 2021).
- **Vie associative** : le monde associatif est durement touché par la crise sanitaire (86% des associations obligées d'annuler un ou plusieurs évènements, dans 1 association sur 3, totalité des salariés en chômage partiel (au 15 juin 2020), 42% des associations employeuses ont une perte significative de revenus d'activité, 57% des associations ont dû revoir leur mode de fonctionnement)
- **Jeunesse** : la détresse sociale et psychologique des jeunes est aussi un phénomène préoccupant (mal être, suicide, isolement, anxiété et dépression). Sept étudiants sur dix s'inquiètent pour leur santé mentale selon un sondage de 2020 et un étudiant sur trois présente des signes de détresse psychologique selon l'observatoire de la vie étudiante.

La crise sanitaire révèle le **caractère mondialisé de l'économie bretonne**, dont la **dépendance aux exportations** (logistique sans stock du modèle industriel dominant etc.) **et aux importations** (dépendance de l'élevage à l'importation de soja brésilien, importations massives d'alimentation animale et humaine) s'avère être une fragilité (cf. fiche Agriculture). Développer l'autonomie de la Bretagne dans différents domaines stratégiques en relocalisant des activités (alimentaire, énergétique, économique etc.) et en obtenant de nouveaux transferts de compétences (cf. fiche Futur institutionnel) permettrait d'être plus résilient face aux crises globales, actuelles et à venir.

### Des réponses politiques pas à la hauteur des enjeux

Le plan France Relance du gouvernement n'est pas à la hauteur des enjeux : **stratégie de développement économique inchangée, conditionnalité beaucoup trop faible** des aides et **prise en compte trop marginale des plus défavorisés**.

Si la déclinaison bretonne du plan de relance, à savoir 600 M€ versés par l'État pour les deux prochaines années, a été approuvée à l'unanimité par le conseil régional, on peut regretter **sa forte centralisation** (appels à projets nationaux non gérés par les régions) ainsi que **ses priorités** (par exemple, accompagnement des PME à l'export, disproportion des montants investis dans les secteurs de l'automobile et de l'aéronautique - respectivement 4 projets financés à hauteur de 200M€/an et 100€/an sur 2 ans - par rapport à l'ESS, pourtant gros employeur en Bretagne (fond d'urgence de 30M€/)).

La Région a également pris des mesures exceptionnelles de soutien, notamment à la compagnie Brittany Ferries BAI, fortement impactée par la baisse du trafic maritime transmanche, et aux entreprises du secteur touristique. L'absence d'éco-conditionnalité illustre le manque d'ambition de l'exécutif régional en matière de transition écologique.

Le nouveau Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 (3 milliards) a fait l'objet de désaccords au sein du conseil régional et sa validation a été repoussée à Janvier 2022. Dans le nouveau CPER, on ne trouve pas la rénovation de la ligne Rennes-Redon (pourtant présente dans le pacte d'accessibilité signé avec le gouvernement), et rien n'est mentionné ni sur la mer ni sur l'agriculture.

Au printemps 2021, la crise sanitaire n'est pas terminée. Ses impacts économiques et sociaux devront être gérés dans le temps par le nouvel exécutif régional. Cela implique une observation continue des impacts, secteur par secteur, mais également territoire par territoire. Cette situation inédite impliquera nécessairement une adaptation des dispositifs régionaux engagés en fonction des évolutions du contexte (notamment

CPER, contrats de partenariats avec les EPCI et Pays, plan de relance). Pour ce faire, nous nous appuyerons notamment sur le Conseil des territoires, instance que nous souhaitons mettre en œuvre pour renforcer le dialogue territorial et ajuster au mieux les politiques régionales aux évolutions du contexte.

### **Une opportunité à saisir, un espoir à incarner**

L'épidémie de COVID-19 et le confinement, ont démontré l'impasse et les failles de notre modèle de développement. Nombreux ont été celles et ceux qui ont imaginé le monde d'après". Un monde où les inégalités seront réduites, où l'accès à une alimentation saine, à un logement décent, à des modes de transport doux et à des services publics de qualité seront garantis. Un monde vivable où les pollutions seront réduites et où les limites de notre Planète seront respectées. Ce monde d'après, que nous appelons de nos vœux, c'est celui que le projet écologiste propose, celui du bien-vivre pour toutes et tous.

La crise sanitaire a aussi montré les fragilités de notre modèle de développement au travers de notre dépendance pour certains biens de première nécessité : notre projet, qui porte une dimension forte de relocalisation de l'économie, est une réponse à ces enjeux. Ce point est essentiel, à l'heure où les crises qui se conjuguent et se répètent, imposent une stratégie de résilience pour tous les territoires.

En ce début de printemps 2021, les appels à la construction du "monde d'après" ont laissé la place à une certaine désillusion, la crise s'installant. Nous devons continuer à porter l'espoir, face aux attentes sociales que la crise a aiguisées.

La crise sanitaire a également montré les faiblesses des procédures de débat et de prises de décision en France, qui s'imposent aux territoires et aux citoyen.ne.s du haut vers le bas. Elle a été gérée par une réduction uniforme des droits individuels. Elle montre la nécessité d'une gestion, certes globalement fédérée, mais où les stratégies régionales et les actions locales seront vraiment prises en compte par l'État. Nous militons pour un pilotage fort de la relance au plan régional, pour éviter les effets délétères du centralisme sur ce qui peut, au contraire, constituer une opportunité de développement local et de transition écologique et sociale.

## **PRINCIPALES PROPOSITIONS**

1. Conditionner les aides du plan de relance à des mesures de réduction de l'impact environnemental et à la création d'emplois

2. Mettre en place des Etats Généraux pour les secteurs fragilisés par la crise sanitaire (culture, tourisme, restauration, associations) pour co-construire des plans de relance adaptés, en cohérence avec les objectifs environnementaux et de maintien de l'emploi
3. Soutenir la multiplication des dispositifs « territoire zéro chômeur longue durée », en coopération avec les pays et les collectivités locales, et en complémentarité avec le tissu existant en matière d'insertion par l'activité économique
4. Renforcer l'action de la Région en matière de politiques de solidarité, d'insertion et d'emploi, en pleine complémentarité avec les politiques départementales
5. Participer à la redynamisation du tissu associatif, encourager la relance de la vie associative locale et valoriser l'engagement bénévole

## PROPOSITIONS

### **Axe prioritaire 1 : Pour une relance économique à la hauteur de la crise et des défis en matière de transition écologique et sociale**

1. **Mettre en oeuvre une Mission Résilience clairement identifiée au sein de la Région, en charge de suivre la relance, ainsi que de tirer les conclusions de la gestion de la crise sanitaire à long terme pour la Région, en vue d'établir une stratégie de résilience ambitieuse**
2. **Conditionner les aides du plan de relance à des mesures de réduction de l'impact environnemental et à la création d'emplois**
3. **Conforter la Région dans son rôle de co-pilote du plan de relance** au côté de l'Etat et ce dans la durée, pour garantir une déclinaison cohérente du plan avec les priorités stratégiques régionales
4. Faire de la relance une opportunité pour la transition écologique, en **accompagnant la transition des entreprises et des industries, notamment dans la transition énergétique, la mobilité durable, la rénovation de l'habitat, la gestion des déchets ou encore l'agro-écologie**, secteurs créateurs d'emplois, notamment en mobilisant les fonds de la relance, de l'Europe (FEDER, FEADER, FEAMPA) et de la Région ainsi que les solutions financières en capital et en prêt (BPI, Bretagne Capital Solidaire, etc) (cf. fiche Economie)
5. Pour les territoires industriels touchés par la crises sanitaire : s'engager auprès des collectivités locales pour favoriser les reconversions, en cohérence avec les enjeux de transition écologique
6. Structurer les formations professionnelles dans les secteurs d'activités de résilience et de transition écologique et solidaire, en lien étroit avec les stratégies territoriales de pays (cf. fiche Formation professionnelle)

## **Axe prioritaire 2 : Pour une action renforcée de la Région en matière de solidarité**

7. Renforcer l'action de la Région en matière de politiques de solidarité, d'insertion et d'emploi, en pleine complémentarité avec les politiques départementales (cf. fiche Emploi)
8. Promouvoir une revitalisation économique et sociale en proposant **un plan pluriannuel de soutien au mouvement associatif et de relance du secteur culturel** (professionnels et amateurs), en accompagnant à la fois les fédérations régionales, les actrices et acteurs associatifs et culturels de proximité dans les pays de Bretagne
9. **Convoquer des États généraux de la culture** à l'issue de la crise sanitaire, associant toutes les parties prenantes, dont des représentants des secteurs éducatifs sociaux, et les usagers, afin de soutenir le secteur mais aussi de repenser les politiques publiques de la Culture notamment sous l'angle des droits culturels (cf. fiche Culture)
10. **Convoquer des États généraux du tourisme** sur un modèle similaire (intégrant les secteurs de l'hôtellerie-restauration, gravement touchés par la crise)
11. Co-élaborer avec le secteur des petits commerces non alimentaires un plan de soutien adapté, notamment sur le volet numérique et la vente en ligne
12. Soutenir la multiplication des dispositifs « **territoire zéro chômeur longue durée** », en coopération avec les pays et les collectivités locales, et en complémentarité avec le tissu existant en matière d'insertion par l'activité économique
13. **Amplifier les efforts de tarification solidaire** pour rendre accessible les transports régionaux à tous les budgets, notamment les TER, les cars et le transport scolaire (cf. fiche Mobilité). Mettre en débat la gratuité dans le cadre de la Convention Bretonne pour le Climat.
14. **Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes**, dans le cadre des États généraux de l'emploi (cf. Fiche emploi et activités économiques)